

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 1er septembre 2009.

Section du dépôt légal

DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

La diversité en question

Bulletin de nouvelles

Abonnement

Archives

À l'agenda

Communiqués / Discours /
Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes
pratiques

Sites d'intérêt

Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 6, no 18, mardi 23 mai 2006

Convention sur la diversité des expressions culturelles : La phase de ratification par les États membres est engagée!

[Pourquoi les États doivent-ils ratifier la Convention de l'UNESCO?](#)

Cérémonie marquant l'approbation de la Convention de l'UNESCO par
le gouvernement du Québec
Hôtel du Parlement - 10 novembre 2005



Intervention de M. Jean Charest, premier ministre du Québec

Cérémonie de ratification de la Convention de l'UNESCO sur la diversité
des expressions culturelles par le Canada - 23 novembre 2005



Photo : Paul Ducharme

DANS CE NUMÉRO :

Suivi de la Convention

- Pourquoi les États doivent-ils ratifier cette Convention?
- Convention sur la diversité des expressions culturelles - 2 autres pays deviennent signataires: Djibouti et la Croatie, 2006/05/18
- Le IVème Sommet UE-Amérique Latine-Caraïbes mobilise ses États membres en faveur de la ratification de la Convention sur la diversité des expressions culturelles, 2006/05/12
- Festival de Cannes - édition 2006: la diversité culturelle a rendez-vous! 2006/05/17
- La ministre Line Beauchamp à Cannes pour encourager la mobilisation en faveur de la ratification de la Convention, 2006/05/18
- Le ministre Renaud Donnedieu de Vabres à Cannes pour soutenir la mobilisation en faveur de la ratification de la Convention, 2006/05/18
- Festival de Cannes: Mobilisation autour de la mise en cause des quotas écrans en Corée, 2006/05/15
- Le 21 Mai: Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement, 2006/05/21
- Message du Directeur général de l'UNESCO à l'occasion de la Journée mondiale de la diversité culturelle, 2006/05/12
- La Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement au Québec, 2006/05/21
- 17 Mai - Journée mondiale de la société de l'information, 2006/05/17

Suivi de la Convention

Pourquoi les États doivent-ils ratifier cette Convention?

La *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* a été adoptée par la 33^e session de la Conférence générale de l'UNESCO le 20 octobre dernier. Pour que celle-ci entre en vigueur, 30 États doivent la ratifier.

Jusqu'ici, le Canada et la République de Maurice sont les premiers États à avoir ratifié cette Convention.

L'Assemblée nationale du Burkina Faso a adopté à l'unanimité le 2 mai dernier la Loi portant autorisation de ratification de cette Convention, suivi en cela par la République de Croatie le 12 mai, et Djibouti le 16 mai.

Par ailleurs, un certain nombre de pays ont déjà approuvé le principe de la ratification de la Convention selon leur droit national et sont sur le point de déposer officiellement leur instrument de ratification auprès du Directeur général de l'UNESCO. D'autres pays comme le Mali, le Mexique, la France, la Belgique, Moldavie, la République populaire du Congo, ont aussi enclenché le processus législatif menant à la ratification. Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure de ces ratifications.

["Pourquoi les États doivent-ils ratifier cette Convention?"](#) Pour le savoir,

- [Texte officiel de la Convention](#) 

Haut de la page 

Convention sur la diversité des expressions culturelles - 2 autres pays deviennent signataires: Djibouti et la Croatie, 2006/05/18

Le journal La Nation dans son édition du 18 mai rapporte que Djibouti est devenu signataire de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* depuis que son gouvernement l'a ratifié le 16 mai courant.

De la même manière, un communiqué du gouvernement de la République de Croatie annonce que le Parlement croate a adopté la Loi portant ratification de cette Convention, le 12 mai courant.

- [La Nation](#)
- [Ministère de la Culture de la Croatie](#)

Haut de la page 

Le IVème Sommet UE-Amérique Latine-Caraïbes mobilise ses États membres en faveur de la ratification de la Convention sur la diversité des expressions culturelles, 2006/05/12

Les 25 chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne et leurs 33 homologues d'Amérique latine et des Caraïbes ont tenu leur 4e Sommet à Vienne en Autriche le 12 mai dernier, sous le thème du « Renforcement de l'association stratégique birégionale ». Les participants ont examiné un certain nombre de questions politiques telles que la promotion de la cohésion sociale, l'intégration régionale et le multilatéralisme.

À l'issue de leurs travaux les participants ont adopté la *Déclaration de Vienne* dans laquelle ils affirment qu'ils sont favorables à la ratification de la Convention sur la diversité des expressions culturelles et à sa mise en œuvre dans un bref délai. Aussi déclarent-ils: « Nous considérons que la diversité culturelle est un important facteur de développement, de croissance et de stabilité, comme l'a illustré l'adoption, en octobre 2005, de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Nous sommes favorables à sa ratification et à sa mise en œuvre à bref délai.

Nous estimons que la coopération culturelle est essentielle pour encourager le dialogue interculturel et la compréhension mutuelle. En outre, nous réaffirmons notre conviction que les activités et les industries culturelles jouent un rôle significatif dans la sauvegarde, le développement et la promotion de la diversité culturelle. Nous sommes résolus à trouver des moyens d'intensifier la coopération et les échanges de connaissances spécialisées et de bonnes pratiques dans ce domaine tant entre l'UE et la région d'Amérique latine et des Caraïbes qu'au sein de cette dernière, et d'intensifier la coopération UE LC dans le cadre de l'UNESCO ».

- [Déclaration de Vienne](#)
- [Communiqué de presse](#)

Haut de la page 

Festival de Cannes - édition 2006: la diversité culturelle a rendez-vous! 2006/05/17

À l'occasion de la 59e édition de ce "grand rendez-vous cinématographique", des hommes politiques, de culture et des journalistes vont se rencontrer pour discuter de la problématique de la diversité culturelle au moment où la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, adoptée le 20 octobre dernier à l'UNESCO, est en cours de ratification dans plusieurs États membres de l'UNESCO. Le Festival de Cannes offre donc une tribune « pour réfléchir sur les conditions qui permettent de favoriser la diversité et l'originalité des expressions artistiques, leurs accès aux publics les plus larges, la circulation des œuvres et des talents ».

- [Site officiel du Festival](#)
- [Le Figaro](#)
- [L'Essor du Mali](#)
- [Le Courrier du Vietnam](#)
- [Tageblatt](#)

Haut de la page 

La ministre Line Beauchamp à Cannes pour encourager la mobilisation en faveur de la ratification de la Convention, 2006/05/18

En prélude à ce "grand rendez-vous cinématographique" de Cannes, la ministre de la Culture et des Communications du Québec, M^{me} Line Beauchamp, s'est rendue en France pour faire la promotion du cinéma québécois et réaffirmer l'engagement du Québec à l'égard de la diversité des expressions culturelles célébrée le dimanche le 21 mai, à l'initiative de l'UNESCO, à l'occasion de la *Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement*, d'une part, et discuter de la ratification de la Convention sur la diversité des expressions culturelles avec ses homologues de la République française et de la Communauté française de Belgique, d'autre part.

À cet égard, la ministre Beauchamp a déclaré: « Je souhaite poursuivre le dialogue fructueux établi avec le ministre français, M. Renaud Donnedieu de Vabres, et la ministre de la Communauté française de Belgique, M^{me} Fadila Laanan. Nous partageons déjà l'objectif de contribuer activement à la ratification de la Convention. Les États membres de la Francophonie et de l'Union européenne sont des chefs de file dans le dossier et doivent maintenir le cap d'ici la prochaine Conférence générale de l'UNESCO en 2007 ».

Communiqué du MCC

Haut de la page 

Le ministre Renaud Donnedieu de Vabres à Cannes pour soutenir la mobilisation en faveur de la ratification de la Convention, 2006/05/18

À l'occasion d'une table-ronde sur la diversité culturelle tenue à Cannes dans le cadre de la 59^e édition du Festival, le ministre français de la Culture, M. Renaud Donnedieu de Vabres, a indiqué que « le développement et la libéralisation des échanges internationaux, ainsi que les bouleversements technologiques – et notamment numériques – facilitent les mouvements de concentration des industries culturelles et l'apparition d'industries dominantes, pour ne pas dire de cultures dominantes, et tendent à unifier les cultures. Face au risque d'un seul style de cinéma, d'une seule manière de voir le monde, d'une seule manière de s'exprimer, l'exigence de diversité culturelle rappelle la nécessaire, l'indispensable polyphonie des langues et des cultures ».

Le ministre français a notamment indiqué: « Près de 85% des films diffusés en salles dans le monde aujourd'hui sont produits par les studios américains. Ces mêmes films représentent 71% de parts de marché en Europe, 64% au Japon et 97% aux États-Unis. J'ajoute que, selon l'UNESCO, 88 pays sur 185 n'avaient produit aucun film en 2000 ». Selon lui, « de tels chiffres doivent nous alarmer. Ils prouvent si nécessaire que les risques d'uniformisation du monde (...) sont bien réels et qu'ils ne feraient que s'accroître si les États, individuellement et collectivement, n'avaient décidé d'agir, ce qu'ils ont fait en adoptant la Convention de l'UNESCO ». Pour lui, l'adoption de cette Convention est « une victoire historique non seulement pour la France et l'Union européenne, mais pour la diversité des cultures et des créations des artistes du monde pour le dialogue entre les peuples, les cultures et les sociétés, pour le respect des différences et la reconnaissance de ce que l'autre, quel qu'il soit, apporte à notre richesse, qui est tout autant culturelle que matérielle ».

Mais, prévient le ministre français, « Pour que la Convention entre pleinement en vigueur, une dernière étape est déterminante: car les États doivent, d'ici à la fin 2007, ratifier ce texte. Nous avons besoin de vous, comme autant d'Ambassadeurs de vos pays respectifs, pour peser de tout votre poids pour encourager vos gouvernements à

s'engager dans ce processus. La Convention ne prendra toute sa force que si elle est effectivement ratifiée par une majorité d'États ». De plus, souligne-t-il: « la communauté internationale devrait faire preuve d'audace et d'imagination, en réfléchissant à la possibilité d'utiliser les grandes institutions financières internationales pour financer des projets culturels, et notamment l'éclosion des nouvelles cinématographies, dans les pays en développement ».

Discours du ministre français de la Culture

Haut de la page 

Festival de Cannes: Mobilisation autour de la mise en cause des quotas écrans en Corée, 2006/05/15

La Coalition coréenne pour la diversité culturelle a décidé de se mobiliser à Cannes durant le Festival international du Film, avec le soutien de la Coalition française pour la diversité culturelle, contre la décision du gouvernement coréen de réduire de moitié les quotas écrans consacrant jusqu'à présent 146 jours par an les salles de cinéma aux films coréens, suite aux pressions du Gouvernement américain. Ainsi, ce ne seront plus désormais que 73 jours qui seront réservés annuellement aux films coréens par écran de cinéma.

Annoncée le 26 janvier dernier, la Coalition coréenne comprend difficilement une telle décision du Gouvernement coréen qui remet en cause de manière dramatique la politique culturelle phare de la Corée, six mois seulement après l'adoption à l'UNESCO de la Convention sur la diversité des expressions culturelles le 20 octobre 2005, alors que cette politique des quotas écran, mise en place au début des années 1990, aura permis l'éclosion d'un cinéma coréen de qualité, reconnu internationalement, et qui réalise sur son territoire national plus de 50 % de part de marché.

- [Coalition française pour la diversité culturelle](#) 
- Lire également le dossier dans notre Bulletin du 20 février

Haut de la page 

Le 21 Mai: Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement, 2006/05/21

Ce 21 mai 2006, la communauté internationale a célébré pour sa quatrième année consécutive, la *Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement*, proclamée en 2002 par l'Assemblée générale des Nations Unies suite à l'adoption de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Cet événement intervient au moment où s'organise dans les pays membres de l'UNESCO la mobilisation en faveur de la ratification de la Convention sur la diversité des expressions culturelles adoptée le 20 octobre dernier à l'UNESCO. À cette occasion, le Directeur général de l'UNESCO, M. Koïchiro Matsuura a adressé un message à la communauté internationale, tandis que des activités ont été organisées dans divers États, pour souligner particulièrement cet événement.

Haut de la page 

Message du Directeur général de l'UNESCO à l'occasion de la Journée mondiale de la diversité culturelle, 2006/05/12

« Cette année, la Journée du 21 mai doit être pour chacun de nous l'occasion de réfléchir et d'agir afin que le respect de la diversité culturelle se traduise dans le dialogue interculturel pour devenir un impératif éthique universel », souligne le Directeur général Koïchiro Matsuura qui ajoute que la diversité et son corollaire, le dialogue, "se trouvent aujourd'hui placés au plus haut niveau de l'agenda politique international". L'une et l'autre, forces collectives indispensables au développement durable, sont devenus des garants de la cohésion du monde, un monde où chaque culture souhaite garder son identité et sa dignité.

Selon M. Matsuura, l'UNESCO s'est donné pour priorité de favoriser un environnement mondial où la créativité des individus et des peuples soit protégée dans sa riche diversité, passée et présente. Celle-ci se manifeste dans les expressions culturelles, patrimoniales et contemporaines, dans les systèmes de connaissance et dans tous les

contenus culturels, véhiculés par les biens et services culturels, moyens privilégiés de la diffusion de la création et des savoirs.

De la panoplie d'instruments élaborés au cours des soixante ans d'existence de l'UNESCO dans le domaine culturel, souligne M. Matsuura, trois instruments, dans ce dispositif, représentent les piliers de la préservation et de la promotion de la diversité créatrice, dont la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, adoptée le 20 octobre 2005 par la 33^e session de la Conférence générale, qui entrera en vigueur trois mois après sa ratification par 30 États membres. Selon lui, ces trois instruments appellent à l'instauration d'une étroite relation dans les politiques et mesures prises par les États, en coopération avec la société civile et les organisations internationales, pour favoriser la mise en dialogue de la diversité culturelle à l'échelle locale, nationale et internationale, bénéficiant plus particulièrement aux pays en développement.

UNESCO


Haut de la page 

La Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement au Québec, 2006/05/21

Pour le Québec, cette journée rappelle le travail qu'il reste à accomplir pour s'assurer de la ratification et de la mise en œuvre de la Convention. À cet égard, la ministre de la Culture et des Communications, Mme Line Beauchamp, déclare: « Le gouvernement du Québec doit maintenir la pression et travailler sans relâche pour accroître l'adhésion internationale à cette Convention (...). L'adoption de cette Convention à l'UNESCO, en octobre 2005, ne sera reconnue comme une étape historique que si nous parvenons à obtenir et à dépasser le cap des trente ratifications nécessaires à sa mise en œuvre. Cet objectif, nous désirons l'atteindre d'ici la prochaine Conférence générale de l'UNESCO à l'automne 2007». Aussi adresse-t-elle à la communauté internationale le message suivant: "Préservez une richesse pour le monde, appuyons la diversité des expressions culturelles!".

À l'occasion d'une conférence à la Société des relations internationales du Québec (SORIQ), la ministre Beauchamp a fait état du besoin d'accélérer le processus de ratification de la Convention sur la diversité des expressions culturelles en rappelant notamment que les prochains mois seront déterminants pour cette Convention. Soulignant l'urgence de se préparer dès maintenant à sa mise en œuvre, la ministre a déclaré: « Dans la prochaine année, mes collègues ministres impliqués directement dans le dossier de la diversité des expressions culturelles et moi-même profiterons de toutes les tribunes pour insister sur ce qu'il reste à faire afin d'assurer la ratification par au moins trente pays de cet instrument qui crée l'assise d'un droit culturel international ». La ministre Beauchamp a également fait état des enjeux et des défis qui sous-tendent la mise en œuvre de cette Convention. Selon elle, «Il faut aborder la Convention comme un mécanisme "vivant" appelé à se développer. Pour cela, il faut renouveler nos réponses et nos solutions, observer une vigilance de tous les instants et être toujours plus nombreux et déterminés à vouloir participer au dialogue des cultures en défendant notre créativité et notre identité ».

Dans la même foulée, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité le 23 mai la motion présentée par la ministre de la Culture et des Communications, Mme Line Beauchamp. Par cette motion, l'Assemblée nationale souligne, d'une part, la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement, célébrée le 21 mai; réitère, d'autre part, son appui à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et, enfin, exprime son souhait de la voir ratifiée rapidement par le plus grand nombre de pays.

- [Communiqué du ministère de la Culture et des Communications](#)
- [Allocution de la ministre de la Culture et des Communications à la SORIQ](#) 
- [Motion de l'Assemblée nationale](#)
- [Portail du MCC](#)

Haut de la page 

**17 Mai - Journée mondiale de la société de l'information,
2006/05/17**

L'UNESCO a célébré le 17 mai dernier la première Journée mondiale de la société de l'information. Cette journée veut contribuer à faire de l'Internet un service global pour tout le monde et sensibiliser l'opinion aux perspectives qu'ouvre l'utilisation de l'Internet et des technologies de l'information et de la communication (TICs) dans les domaines économique et social, ainsi qu'aux façons de réduire la fracture numérique, afin d'édifier des sociétés dans lesquelles chacun peut créer, obtenir, utiliser et partager l'information et le savoir pour ainsi réaliser l'intégralité de son potentiel. Cette initiative s'inscrit dans la foulée du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), dont la deuxième phase s'est tenue à Tunis en 2005, et qui a adopté l'Agenda de Tunis pour la société de l'information dans lequel est suggéré l'établissement de la Journée mondiale de la société de l'information que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté par résolution le 26 mars 2006.

À cette occasion, le Directeur général de l'UNESCO a adressé un message à la communauté internationale dans lequel il souligne qu'"Il ne peut y avoir de véritables sociétés du savoir sans un accès libre à l'information et à la connaissance". Pour l'UNESCO, la Journée mondiale de la société de l'information est une excellente occasion pour rappeler que la société de l'information n'est qu'une étape vers la construction des sociétés du savoir solidaires, plurielles, participatives et holistiques, prenant en compte la complexité et la dynamique du processus actuel de globalisation; et dans lesquelles les hommes et les femmes puissent s'exprimer librement. Le concept de "sociétés du savoir" défendu par l'UNESCO est fondé sur quatre principes: la liberté d'expression, l'éducation de qualité pour tous, l'accès universel à l'information et à la connaissance, et le respect de la diversité culturelle et linguistique.

- [Résolution des Nations Unies établissant la Journée mondiale de la société de l'information \(Résolution A/RES/60/252\)](#)
- [Message du Directeur général de l'UNESCO, Koichiro Matsuura](#)
- [Message du Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan](#)
- [Message du Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications \(UIT\), Yoshio Utsumi](#)

Haut de la page 